FR

Jeudi, 16 novembre 2006

20. Transmission des textes adoptés au cours de la présente séance

Conformément à l'article 172, paragraphe 2, du règlement, le procès-verbal de la présente séance sera soumis à l'approbation du Parlement au début de la prochaine séance.

Avec l'accord du Parlement, les textes adoptés seront transmis dès à présent à leurs destinataires.

21. Calendrier des prochaines séances

Les prochaines séances se tiendront les 29.11.2006 et 30.11.2006.

22. Interruption de la session

La session du Parlement européen est interrompue.

La séance est levée à 17 h 5.

Julian Priestley	Josep Borrell Fontelles
Secrétaire général	Président